

DOSSIER DE PRESSE

SIGNATURE DES CONTRATS DE VILLE COMMUNES DE MAMOUDZOU ET DEMBENI



DEPARTEMENT DE MAYOTTE DEPARTEMENT DE MAYOTTE



COMMUNE DE MAMOUDZOU

COMMUNE DE DEMBENI



PRÉFET DE MAYOTTE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, 27 juillet 2015

Le nouveau Contrat de Ville signé dans les communes de Mamoudzou et Dembeni

Ce lundi 27 juillet, le Préfet de Mayotte, Seymour MORSY, le Président du Conseil Départemental, Soibahadine Ibrahim RAMADANI, les maires des communes de Mamoudzou, Mohamed MAJANI et de Dembeni, Sohibou HAMADA, ont signé conjointement la nouvelle génération des Contrats de Ville en mairie de Mamoudzou.

Depuis plusieurs mois, l'État, les collectivités, le Conseil Départemental, les associations, les habitants et les acteurs institutionnels se sont engagés dans un travail partenarial de co-construction des 16 Contrats de Ville Nouvelle Génération pour les 17 communes de l'île. Cette synergie, exigence incontournable au développement territorial de Mayotte, permettra d'impulser une dynamique dans les territoires en difficulté.

Les communes de Mamoudzou et de Dembeni ont ainsi fixé plusieurs priorités en matière de cohésion sociale, de développement économique, d'emploi et de rénovation urbaine.

Avec ce contrat de ville nouvelle génération, la Politique de la ville développe une ambition forte pour les territoires de la Nouvelle Géographie Prioritaire et renouvelle durablement ses outils d'intervention. Elle impulse la dynamique nécessaire à notre département en matière de cohésion sociale et de rénovation urbaine. Elle accompagne aussi la dynamique engagée dans le cadre de la départementalisation, de la mise en place de la région ultra périphérique, de la signature des documents contractuels CPER et Mayotte 2025 qui mobilisent tous les acteurs du territoire pour construire ensemble le développement et l'avenir de notre jeune département.

Afin que cet accompagnement soit de qualité les contrats de ville nouvelle génération tiennent compte des besoins de chaque territoire.

Ainsi à Dembeni, la priorité sera donnée

En termes de Cohésion Sociale :

- A la prévention précoce du décrochage scolaire
- Aux rencontres entre les parents et les acteurs de l'éducation
- A l'amélioration de l'accès aux NTIC
- A la poursuite du travail de prévention et de médiation
- A la coordination du partenariat local

En termes de Développement économique et Emploi :

- À l'information des jeunes sur les opportunités offertes par les centres de formation
- Au développement des initiatives territoriales

Ainsi à Mamoudzou, la priorité sera donnée

En termes de Cohésion Sociale :

- Au renforcement des actions et la meilleure articulation des actions
- A l'amélioration du suivi des élèves absentéistes
- A la réduction du nombre des élèves décrocheurs 6/16 ans
- Au renforcement de la participation des parents tout au long du parcours scolaire
- A l'adaptation de l'enseignement au plurilinguisme et au multiculturalisme
- A l'amélioration du dialogue intergénérationnel dans l'apprentissage du français
- A l'amélioration de la coordination des actions culturelles et socio-éducatives
- A la préservation et la valorisation de la richesse linguistique et culturelle présente à Mamoudzou
- A la mise à disposition des locaux pour les collectifs et les associations
- A la contribution à la structuration du secteur associatif
- A la réduction des parcours de rupture sociale

- A la facilitation de l'accès à l'eau potable
- A l'incitation des acteurs de santé à s'implanter dans les villages

En termes de Développement économique et Emploi :

- À l'amélioration du suivi des 16-25 ans dans leurs démarches d'accès à l'emploi et aux formations (avec une attention particulière pour les jeunes femmes
- A la construction et au déploiement d'une offre de formation et des partenariats adaptés aux profils des demandeurs d'emploi des quartiers
- Au développement des espaces et temps de rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi
- A l'incitation à la création d'entreprises et à l'innovation
- Au respect de l'application des clauses d'insertion dans le cadre des chantiers engagés dans les chantiers

En termes de Cadre de vie et rénovation urbaine :

- À la lutte contre l'insalubrité et l'exclusion urbaine
- A la réduction de l'insalubrité de l'habitat par une intervention plus adaptée aux besoins.
- A la création des infrastructures de proximité
- A l'appui sur les usages pour définir les projets d'aménagement de l'espace public
- A la dotation à l'espace public d'une dimension plus ludique et récréative

En termes de Ingénierie Ressources Humaines :

- A l'amélioration des pratiques évaluatives de l'équipe d'ingénierie et des partenaires de la ville de Mamoudzou, investis dans le Contrat de Ville.
- À l'établissement d'une observation de l'évolution des statistiques à échelle du territoire et plus particulièrement sur les quartiers prioritaires.

En termes de Participation des Habitants :

- À la mise en œuvre sur des enjeux prioritaires d'enquêtes, d'études et de groupes de travail permettant de créer de la connaissance territorialisée sur les quartiers prioritaires.

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale a institué, dans le cadre de la mise des actions de la politique de la ville, les contrats de ville – nouvelle génération, en remplacement des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), en vigueur depuis 2006.

Conclus sur une durée plus longue que les précédents CUCS, soit la durée d'un mandat municipal, les contrats de ville visent pour objectif la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants.

Les signataires :

Le Préfet de Mayotte, Seymour MORSY,
Le Maire de la commune de Mamoudzou, Mohamed Majani
Le Maire de la commune de Dembeni, Sohibou Hamada
Le Président du Conseil Départemental, Soibahadine IBRAHIM RAMADANI.

Le Procureur de la République, Joël GARRIGUE,
Le Président du TGI, Président du CDAD, Laurent SABATIER,
Le Directeur de la CSSM, Jean VERON,
La Directrice de l'ARS, Juliette CORRE,
Le Directeur de Pôle Emploi, Dany RAMAYE,
La Directrice de la Mission Locale, Zakia C. DOHOUNZO,
Le Président du Centre de Ressources et d'Observation de la Cohésion Sociale, Moussa MOUHAMADI

Pour la commune de Mamoudzou, sont également signataires :

Le Représentant du Conseil Citoyen du village de M'tsapéré (grand Miséréré), Sadianti MOGNEMAL
Le Représentant DU Conseil Citoyen du village de Kawéni, Abdou Salam BOUNDJADI
Le Représentant du Comité de jeunes du village de Kawéni, Anrifou MIRGHAN
Le Représentant du Comité de jeunes du village de Kavani, Annice HAMOUZA
Le Représentant de l'ASC Kawéni, BAMCOLO Ankidine
Le Représentant de l'AJL Kawéni, Anassi Ahamadi
Habitant de M'gombani, Rama Said

Habitant M'gombani, Binti Attoumani
Habitant de Mgombani, Mohamed Gorobo Souffou
Le Président de l'association FAK, Abuttoih Souffou
Le Président Association Espoir M'tsapéré, Souffiane Said Eldayane
Le Représentant de l'association Ankiba na Maécha / Mtsapéré, Houdayati Mognémali

Pour la commune de Dembeni, sont également signataires :

La Représentante du Conseil Citoyen, village prioritaire de ONGOJOU, Faouzati HOUMADI
Le Représentant du Conseil Citoyen, village prioritaire de ILONI, Kamardine ABDOU
Le Représentant du Comité de jeunes de la commune de DEMBENI, Soihati CHIBACO
Le Coordinateur de l'association WEMA WATROU Anfane KASSIM
Le Secrétaire général de l'association. socio-culturelle d'Ongojou, Saidali AHAMED
La Vice Présidente de l'association l'île aux nids (Iloni), Said LATOUFA
Le Président de l'association CEMEA, Ali MARTHADI
Le Représentant du Centre de formation en insertion (CFI), Soudjai MOHAMED
Le Représentant du ballet de Mayotte, Jeff RIDJALI
La Représentante du Plan Santé Jeunes, Saltouna M'SOMA